

AFFAIRE N° 17. - Protection du LYCEE du BUTOR - Approbation de l'avenant n° 1 au marché, approuvé le 6 AOUT 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec l'ENTREPRISE CHANG-KUW-SHENG-SHENG Arsène, un avenant n° 1 au marché approuvé le 6 AOUT 1970, concernant les travaux de protection du Lycée du Butor.

Cet avenant a pour objet de modifier des travaux prévus au marché initial et de définir les travaux supplémentaires à exécuter.

Les nouveaux travaux sont :

- exécution des terrassements de la digue branche B (3) du profit 7 (fin de la digue au marché initial) au CD 44 ;
- terrassements en ramblais pour élargissement de la plateforme dans l'angle intérieur des branches A et B (P 7) afin d'obtenir un rayon de 38 m sur le bord intérieur de la digue ;
- exécution des terrassements en ramblais et endéblais pour constitution d'une bretelle reliant la digue (branche A) à la rue du Bois de Nèfles ;
- pose d'une buse ϕ 500 en béton armé le long de la rue du Bois de Nèfles dans l'emprise de la bretelle.

Le délai d'exécution est également porté de 6 mois à 7 mois.

Le montant du marché, compte tenu de cet avenant n° 1, passe de 53 106 600 Frs CPA à 62 425 425 Frs CPA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 303-21 du budget 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit d'un supplément de subvention qui nous a été accordé par le Département pour prolonger la digue. Le prolongement de la rue du Bois de Nèfles rejoindra le CD 44 et créera une sortie supplémentaire.

M. BOYER. - On va donc construire une route sur la digue.

LE MAIRE. - Oui.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Louis, le 30 Mars 1971
Louis de Luppé
Le Secrétaire Général
Signé : H. Kestler

bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. L. Alacon